

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

Département de L'Oise

Rue GASTON PAUCELLIER 60600 AGNETZ

TEL/FAX : 03.44.50.37.08

EMAIL : [sivbreche@gmail.com](mailto:sivbreche@gmail.com)

## La Brèche

-----  
ANNEE 2012

***MARCHE DE SERVICE EN INGENIERIE***  
***Etude hydromorphologique du bassin versant de la***  
***Brèche en vue de l'obtention du bon état écologique***  
-----

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Date de remise des offres : 14 Mai à 12 heures.

***Règlement de la Consultation***

**Avril 2012**

ATELIER D'ÉCOLOGIE URBAINE  
9 Avenue Philippe Auguste – 75 011 PARIS  
Tél. : 01.43.72.38.17 - Fax : 01.43.72.06.95 –

## **1. MAITRISE D'OUVRAGE, PORTEUR D'OPERATION.**

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche  
Rue Gaston Paucellier  
60 600 AGNETZ  
TEL/FAX : 03.44.50.37.08  
MAIL ; [sivbreche@gmail.com](mailto:sivbreche@gmail.com)

Représenté par son Président : Me Alain COPEL

## **2. OBJET DU MARCHÉ.**

Etude hydromorphologique des rivières du bassin versant de la Brèche (Oise) en vue d'établir des propositions d'action pour atteindre le bon état écologique à l'horizon 2015.

## **3. COMPETENCES EXIGEES ET REFERENCES.**

L'étude nécessite des compétences naturalistes et hydrauliques et notamment une bonne expérience de la fonctionnalité des rivières. Des compétences en acquisition de données numérisées de terrain sont également demandées.

L'étude pourra être menée par un Bureau d'étude seul, justifiant des compétences précitées ou par un groupement de Bureau d'études. Le recours à des prestataires extérieurs est admis sur les volets suivants :

- Analyses d'eau et de sédiments ;
- Relevés IBGN et IBD.
- Relevés par un géomètre expert pour le rattachement NGF des points de mesures des ouvrages hydrauliques.

L'offre au niveau des références demandées à l'article 8 devront présenter un organigramme précisant

- Le chef de projet, son CV et ses références ;
- Les chargés d'études, leur domaine d'intervention (écologie, hydraulique, relevés cartographiques, restitution des données, fiches actions) et leur CV ;
- Les laboratoires ou prestataires extérieurs susceptibles de participer à l'étude (IBGN et IBD par exemple, géomètre topographe, analyses d'eau et de sédiments) ; en cas d'attribution, ces prestataires seront déclarés et devront fournir les pièces décrites à l'article 8.

Trois références similaires devront être associées à l'offre avec les coordonnées du Maître d'ouvrage. Ces références pourront comprendre des actions similaires à celles envisagées.

## **4. DELAI D'EXECUTION.**

La mission doit être exécutée dans un délai de 10 mois à partir de la date de la notification du marché.

La date de lancement de l'étude est le 1<sup>ER</sup> Juin 2012 sous réserve que l'ensemble des pièces administratives soit validées.

## 5. CONDITIONS FINANCIERES ET FINANCEURS.

L'étude est financée par la puissance publique à hauteur de 80% et par le SIVB à hauteur de 20% avec comme organismes financeurs :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie : 40%
- L'Entente Oise Aisne : 25%
- Le Conseil Général de l'Oise : 15% ;

Le montant global de l'étude est fixé à 100 000 euros.

## 6. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES ET LIEU DE DEPOT.

Le lundi 14 Mai 2012 à 12 heures

Les offres seront :

- soit envoyées en recommandé avec accusé de réception ou par Chronopost à l'adresse indiquée ci-dessus : SIVB, Rue Gaston Paucellier , 60600 AGNETZ
- soit déposées à la même adresse contre récépissé, en main propre uniquement pendant les heures d'ouvertures du bureau, soit :
  - les lundi et mercredi de 8h à 17 h,
  - les vendredi de 8h à 12h.

Il ne sera pas admis d'envoi par voie électronique.

## 7. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.

La consultation est passée en accord avec les articles 26 et 28 du CMP sous la forme d'une procédure adaptée pour un marché de services lancé par une collectivité.

La consultation est une offre dont la durée de validité est de 2 mois à compter de la date de la remise de l'offre.

## 8. PRESENTATION DE L'OFFRE.

L'offre comprendra une enveloppe extérieure et deux enveloppes intérieures.

L'enveloppe extérieure sera identifiée comme telle

- NE PAS OUVRIR
- **Offre pour l'étude hydromorphologique des rivières du bassin versant de la Brèche.**

**La première enveloppe intérieure** comprendra les pièces nécessaires à sa candidature, en accord avec les articles 44, 45 et 46 du CMP, à savoir :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- Les attestations fiscales et sociales.
- Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre pas dans le cas d'une interdiction de soumissionner.
- La copie du jugement prononcé en cas de redressement judiciaire ;
- Les assurances responsabilité civile ;
- Des références permettant de justifier de ses capacités professionnelles en accord avec l'article 3.

**La seconde enveloppe intérieure** comprendra le projet de marché avec :

- L'acte d'engagement conformément à l'article 48 du CMP, signé ;
- Le CCAP et le CCTP paraphé, accepté et signé.
- Le BPU renseigné ;
- Le DQE.
- Une notice méthodologique détaillée.

**Remarque concernant la notice méthodologique.** Le candidat devra fournir une notice méthodologique définissant ses modalités d'actions, les moyens mis en œuvre et le planning et ce dans un esprit d'économie, d'efficacité et de lisibilité des résultats. Le territoire à investiguer étant vaste, le candidat devra faire preuve d'inventivité pour réduire les temps d'investigation sans sacrifier aux objectifs et aux résultats.

La notice méthodologique précisera le déroulement de l'étude et notamment les changements d'échelle entre l'étude globale du bassin versant à partir des données bibliographiques, les rencontres avec les acteurs et les investigations précises sur une cinquantaine de points clés qui conditionnent la compréhension globale du bassin versant et de ses dysfonctionnements.

La phase d'investigation sur le terrain devra tout particulièrement être détaillée avec les moyens cartographiques envisagés pour définir les tronçons homogènes (relevés GPS avec corrections de la cartographie IGN par logiciel intégré par exemple), les moyens de nivellement des ouvrages (nivellement indépendant avec une borne rattachée NGF mise en place par un géomètre agréé) : il est rappelé que le linéaire à investiguer est proche de 80 km et qu'un nivellement rattaché ngf est demandé pour une cinquantaine d'ouvrages avec une précision de l'ordre du centimètre.

La phase de rendu devra également être précisée avec la typologie des documents envisagés (fiches, échelles de carte, typologie de cartes).

**Remarque concernant le BPU :** Le candidat présentera obligatoirement une justification de coût pour les éléments de mission suivants :

- **Relevé courant de cours d'eau, au kilomètre** : cartographie, hydraulique (vitesse, largeur, hauteur d'eau, section), état et hauteur des berges, végétation rivulaire, points de rejets, invasives en le motivant par un rendement et les moyens mis en œuvre ;
- **Relevé d'un ouvrage type (moulin avec seuil)** : cartographie et plans, relevés géomètre des principaux ouvrages (vanne, seuils, biefs), longueurs des remous aval et des impacts sédimentaires amont, zone humide associée en l'explicitant par les moyens mis en œuvre ;
- **Analyse d'une station** telle que définie au paragraphe 4.2.5. (analyse d'eau, analyse des sédiments : granulométrie et paramètres pollution, IBGN et IBD).
- **Présentation et rendu d'une action type R2/R3 niveau avant-projet.**

**La notice méthodologique, le BPU et le DQE devront également être fournis au format PDF sur un disque ou sur une clé USB pour envoi aux financeurs en cas de nécessité.**

## **9. CRITERES ET JUGEMENTS DES OFFRES.**

Les offres devront être conformes tant au niveau de la candidature que du projet de marché. Toute offre incomplète sera rejetée.

Les critères de choix sont définis comme suit :

- 20% ; références apportés.
- 60% ; notices méthodologiques avec notamment les moyens mis en œuvre et leur impact sur l'économie, l'efficacité et la lisibilité. Planning.
- 20% : prix de la prestation.

Un choix définitif pourra être réalisé à la suite d'une présentation des candidats auprès du comité de pilotage.

La personne responsable du marché peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

## **10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.**

Les candidats pourront demander des renseignements ou visiter un point clé en contactant le Maître d'ouvrage ou l'assistant du Maître d'ouvrage.

Atelier d'écologie urbaine  
9 Avenue Philippe Auguste  
75011 PARIS  
01.43.72.38.17  
[aeu@wanadoo.fr](mailto:aeu@wanadoo.fr)